



**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2019 à 20 heures**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Messieurs Didier PERRIN, René BALMAIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Françoise MALLEIN, Maryline SARRAZIN, Fabrice NEBBIA

ABSENTS EXCUSES : Madame Marie BUISSONNET, Messieurs Valentin GONZALEZ, Eric GUILLAUD

ABSENT : Monsieur Richard POULET

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Fabrice NEBBIA

1. COMPTE-RENDU REUNIONS ET COMMISSIONS

Aucune réunion

2. INTERCOMMUNALITE

- **PLUi**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un nouveau projet sur l'POAP en cours qui propose notamment la construction de bâtiments collectifs R+1 et R+2. Un cheminement piétonnier pourra être réalisé pour accéder au Village.

Par ailleurs, le Groupe Nexity envisage de déposer un permis d'aménager pour un secteur pavillonnaire qui comprendrait environ 30 maisons individuelles

Après discussion, Monsieur le Maire regrette une fois de plus que l'ensemble du Conseil Municipal ne soit pas mieux associé à l'élaboration de ce PLUi (hormis les comptes-rendus lus en réunion de Conseil).

Concernant l'POAP, les élus confirment leur réflexion de la séance précédente, à savoir qu'ils ne valident pas la totalité de la surface de 3.3 Ha sur ce seul secteur au détriment d'autres terrains qui devraient logiquement être constructibles.

DELIB.2019-06-26 APPROBATION RAPPORT CLECT DES VDD : CORRECTIF DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

- *Correctif évaluation de compétences restituées*

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné restitue à la Commune l'attribution de compensation due pour la mise à disposition d'un agent communal auprès de la bibliothèque intercommunale, soit la somme de 1 068.00 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à :

- *Correctif évaluation de compétences restituées*

DELIB.2019-06-27 APPROBATION RAPPORT CLECT DES VDD : RESTITUTION DE L'AC CHARGES - COMPETENCE GEMAPI

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

- *Restitution de l'AC charges-compétence GEMAPI*

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à :

- *Restitution de l'AC charges-compétence GEMAPI*

DELIB.2019-06-28 APPROBATION RAPPORT CLECT DES VDD : RESTITUTION DE COMPETENCE - TEMPS AGENTS VOIRIE ET INTERVENTIONS TECHNIQUES EX CCBT/CCVVB

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

- *Restitution de compétence-temps agents de voirie et interventions techniques ex CCBT/CCVVB*

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à :

- *Restitution de compétence-temps agents de voirie et interventions techniques ex CCBT/CCVVB*

DELIB.2019-06-29 APPROBATION RAPPORT CLECT DES VDD : TRANSFERT DE CHARGES - PARKING DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE LA TOUR DU PIN

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

- *Transfert de charge-parking du Centre nautique intercommunal de La Tour du Pin*

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à :

- *Transfert de charge-parking du Centre nautique intercommunal de La Tour du Pin*

DELIB.2019-06-30 APPROBATION RAPPORT CLECT DES VDD : TRANSFERT DE COMPETENCE - ALSH EX CCVT

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

- *Transfert de compétence-ALSH ex CCVT*

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à :

- *Transfert de compétence-ALSH ex CCVT*

DELIB.2019-06-31 APPROBATION RAPPORT CLECT DES VDD : TRANSFERT DE COMPETENCE - NOUVEL INVESTISSEMENT ALSH DE LA TOUR DU PIN

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

- *Transfert de compétence-nouvel investissement ALSH La Tour du Pin*

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à :

- *Transfert de compétence-nouvel investissement ALSH La Tour du Pin*

3. SALLE PHILOMENE : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, des résultats obtenus lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le mardi 12 novembre en présence du cabinet d'architecte, 2H+G, pour le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la Salle Philomène.

L'estimation du maître d'œuvre était de 21 620.00 € HT (25 944.00 € TTC) pour 6 lots :

- Lot 1 : Démolition-Maçonnerie
- Lot 2 : Cloisons-Plafonds-Peinture
- Lot 3 : Menuiseries aluminium
- Lot 4 : Revêtements de sols et muraux
- Lot 5 : Plomberie-Sanitaire-VMC
- Lot 6 : Electricité-Courants faibles

Les lots 1 et 4 étant infructueux, Monsieur le Maire doit solliciter d'autres entreprises pour ces lots. Ce marché sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

4. DELIB.2019-06-32 MAISON DES JEUNES : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN CONFORMITE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, des résultats obtenus lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le mardi 12 novembre en présence du cabinet d'architecte, 2H+G, pour le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de mise en conformité de la Maison des Jeunes.

L'estimation du maître d'œuvre était de 93 385.60 € HT (112 062.72 € TTC) pour 9 lots :

- Lot 1 : Démolition-Maçonnerie (2 entreprises ont répondu)
- Lot 2 : Etanchéité (2 entreprises ont répondu)
- Lot 3 : Menuiseries aluminium et bois (5 entreprises ont répondu)
- Lot 4 : Cloisons-Plafonds-Isolation-Peinture (2 entreprises ont répondu)
- Lot 5 : Résine de sol (2 entreprises ont répondu)
- Lot 6 : Carrelage-Faïences (1 entreprise a répondu)
- Lot 7 : Métallerie (1 entreprise a répondu)
- Lot 8 : Plomberie-Sanitaires-Ventilation (1 entreprise a répondu)
- Lot 9 : Electricité-Courants faibles (2 entreprises ont répondu).

Une analyse des offres a été effectuée sur l'ensemble des propositions HT :

- Lot 1	
o GUTTIN-VESIN	33 581.50 €
o SAUGEY	48 831.30 €
- Lot 2	
o RTE DAUPHINE	4 023.00 €
o SOS ETANCHEITE	3 500.00 €
- Lot 3	
o IMPERIUM	27 316.00 €
o MCB	27 080.00 €
o RIBEAUD	24 894.56 €
o AGR	26 124.23 €
o BORELLO ISOCLAIR	24 605.74 €
- Lot 4	
o DURAND FRERES	12 934.00 €
o LA BELMONTOISE	13 418.60 €
- Lot 5	
o BATIRESINE	6 420.00 €
o SORREBA	7 152.00 €
- Lot 6	
o A TOUS CARREAUX	2 147.67 €
- Lot 7	
o GUTTIN	13 159.50 €
- Lot 8	
o BACHELIN-PAILLE	2 900.00 €

- Lot 9
- o ELEC PARTNERS 6 142.80 €
- o RMB ELEC 6 630.00 €

Au vu des critères de sélection précisés dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres a retenu

- Lot 1 GUTTIN-VESIN
- Lot 2 RTE DAUPHINE
- Lot 3 BORELLO ISOCLAIR
- Lot 4 LA BELMONTOISE
- Lot 5 BATIRESINE
- Lot 6 A TOUS CARREAUX
- Lot 7 GUTTIN
- Lot 8 BACHELIN-PAILLE
- Lot 9 RMB ELEC

Soit une total de : 106 989.78 € HT (128 387.74 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de désigner les entreprises ci-dessus, attributaires du marché

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Il est précisé qu'au montant des travaux s'ajouteront les honoraires de la maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle et de sécurité et les frais de publication.

5. DELIB.2019-06-33 DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2018-05-22 en date du 29 août 2018 concernant la cession gratuite d'une bande de terrain constituant l'alignement de la voie publique, Chemin de Chatanais, cadastrée A549 pour une superficie réelle de 240 m².

L'acte notarié a été signé. Il s'agit maintenant de régler les honoraires au Notaire qui a rédigé l'acte, Maître Richy (St-Laurent du Pont).

Le règlement d'un montant de 115.06 € doit faire l'objet d'opérations d'ordre pour la valeur estimée du terrain (100.00 €), non prévues au budget primitif 2019.

Il en résulte qu'une décision modificative doit être votée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la DM1 suivante :

Investissement	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Augmentation de crédits
D-2111	100.00 €	
R-1328		100.00 €
TOTAL CHAPITRE 041	100.00 €	100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTTE la proposition ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

6. DELIB.2019-06-34 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU COLLEGE MARCEL BOUVIER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Marcel Bouvier qui a un projet de voyage à Londres avec hébergement en familles du 08 au 14 mars 2020. 11 enfants de La Bâtie-Montgascon sont concernés par ce projet.

Un second projet concerne un voyage en Italie du 15 au 21 mars 2020. 8 élèves sont concernés.

La participation des familles s'élève à 300.00 € par personne.

La gestionnaire du Collège sollicite la Mairie pour une participation financière qui permettrait, vu le coût assez élevé, de rendre ces voyages accessibles à tous les élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre :

ACCORDE une subvention de 150.00 € par projet pour aider à financer ces voyages, soit un montant total de 300.00 €.

AUTORISE le Maire à mandater la somme disponible au chapitre 65 du budget.

7. DELIB.2019-06-35 SUBVENTION SOU DES ECOLES : COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2017-07-37 en date du 25 octobre 2017 concernant la mise à disposition de la Salle d'Animation au Sou des Ecoles.

L'Assemblée avait voté par 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions d'augmenter la subvention annuelle de 150.00 €.

Or, cette disposition n'a pas été appliquée lors du vote des subventions, au cours de la séance du Conseil Municipal 2019-04-14 du 25 juin 2019. Il convient donc de verser un complément de subvention de 150.00 € au Sou des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer la décision du 25 octobre 2017

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer un versement complémentaire de 150.00 € au profit du Sou des Ecoles.

8. DELIB.2019-06-36 DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA CCVDD POUR L'INSTALLATION D'UNE STRUCTURE DE JEUX DANS LE JARDIN DE VILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'installation d'un jeu dans le Jardin de Ville dont la structure utilise un espace de 6.18m x 5.16 m x 2.94 m.

Le coût s'élève à 28 230.17 € HT (33 884.61 € TTC).

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné a voté le principe de l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'un projet communal. Le montant de cette subvention s'élève pour la Commune à la somme de 2 212.00 €. Monsieur le Maire propose d'imputer cette aide sur l'achat de la structure de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention auprès des VDD pour l'action ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

9. DELIB.2019-06-37 CESSION DE TERRAINS (RUE DES TISSERANDS/GARIN ET FOUQUET)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération 2018-06-34 du 17 octobre 2018 concernant la vente de terrain communal à Madame Garin ainsi qu'à Madame et Monsieur Fouquet, domiciliés Rue des Tisserands. La délibération précitée, mentionnait uniquement la parcelle AB621. Or, une partie de la parcelle AB624 est également impactée par cette vente.

Les tènements cédés sont donc :

- A Madame Garin pour rattachement à sa propriété contigüe ; parcelles AB 889-892 pour une superficie réelle de 92 m²
- A Madame et Monsieur Fouquet pour rattachement à leur propriété contigüe ; parcelles AB890-893 pour une superficie réelle de 87 m²

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait voté un prix de 50.00 €/m² ; les frais de géomètre restant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE cette nouvelle délibération modifiant la délibération 2018-06-34,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

10. DELIB.2019-06-38 AVENANT CONTRAT MNT

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale qui permet aux agents de la Collectivité de bénéficier d'une protection sociale en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

La MNT a émis un avenant augmentant le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2020. Celui-ci passe de 1.17 % (01/01/2019) à 1.30 %.

La Collectivité participe à hauteur d'1/3 de la cotisation.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de participation de la Collectivité à 1/3 soit :

- 0.43 % à la charge de la Commune

- 0.87 % à la charge des salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

11. TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

- Eglise - rapporteur Monsieur René Balmain : les travaux de mise aux normes des installations électriques de l'église, de remplacement et d'amélioration des éclairages sont terminés. Monsieur le Maire a demandé des travaux supplémentaires, à savoir l'éclairage du clocher au niveau des abat-sons et de la rosace située sur la façade Nord. Des essais seront effectués avant les illuminations du 8 décembre.

- Voirie - rapporteur Monsieur Didier Perrin : l'élagage est terminé. La reprise du talus par un enrochement, Chemin du Vernay a été réalisée ainsi que la réfection du Chemin du Lavoir. Les marquages au sol du parking du Pontet ont été effectués.

- Sécurité aux abords de l'école - rapporteur Monsieur le Maire : pour assurer une meilleure protection des enfants se rendant à l'école à pied et suite à l'avis de l'entreprise Signature, il a été décidé d'augmenter la visibilité du passage piéton par des marquages et des panneaux beaucoup plus voyants : rajout de bandes de pépites gravillonnées et réidentification des panneaux de signalisation. Il a été suggéré de mettre un signallement sur le panneau lumineux du village (à vérifier cette possibilité avec le prestataire).

12. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Immeuble « le Magnolia » : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que malgré l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé réception, il n'a toujours aucun contact avec la SEMCODA. Il propose de dénoncer le contrat en cours et de démarcher d'autres organismes.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Stade Renodel : Monsieur le Maire expose que suite à une demande du club de football, il a été procédé en présence de Monsieur Guy CHASSIGNEU Président du CDTIS-Isère, de Monsieur Jean-François TOUILLON Membre du CDTIS-Isère, de Monsieur René Balmain, adjoint ainsi que des membres du club à un audit de l'installation sportive du RENODEL, non classée ce jour. Pour effectuer des compétitions officielles, l'installation sportive doit être classée.

Le Football Club de l'US Montgasconnaise joue ses rencontres officielles sur l'installation sportive « LEON FRECHET ». Installation qui ne correspond plus aux normes de sécurité (aire de jeu) et hygiène (vestiaires). Cette installation sportive est classée « niveau Foot à 11 », niveau qui ne permet pas de jouer les compétitions officielles (même au plus bas niveau de district). Cette installation sportive est classée pour 10 ans, et la prochaine date d'échéance est le 20/02/2022.

Dans l'immédiat pour avancer dans le projet, il serait bon de prévoir d'équiper cette installation pour un classement en niveau 6.

Dans cet objectif, il est nécessaire de :

- Retracer l'aire de jeux et la rapprocher des vestiaires pour des raisons de sécurité
- Remplacer les buts
- Installer une main courante sur les côtés Est et Sud
- Aménager deux abris joueurs de part et d'autre de la ligne médiane sur le côté Nord du terrain
- Mettre aux normes le vestiaire de l'arbitre par l'achat ou la location d'un bungalow.

A l'issue de ces modifications, le Stade FRECHET deviendrait le terrain d'entraînement.

Il est à noter qu'il est possible de déposer un dossier de subvention dans le cadre de la sécurisation d'une installation sportive contribuant à un classement fédéral (aide jusqu'à 50 % plafonnée à 5 000.00 € par projet).

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, autorise Monsieur le Maire à avancer sur le projet.

Amicale du Personnel des VDD : Monsieur le Maire rappelle le projet de mutualisation de l'amicale du Personnel des Vals du Dauphiné. Afin que les agents intéressés puissent adhérer pour un coût de 10 €/an, la Collectivité doit s'engager par délibération à participer, sous forme de subvention, à hauteur de 100 € par tranche de dix agents concernés. Le Conseil Municipal donne son accord. Cependant, la délibération sera prise lorsque le nombre d'agents intéressés sera connu.

Fin de séance à 22 heures 30

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 ^{er} adjoint	Didier PERRIN 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Ghyslaine BILLAUD 4 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET Absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ Excusé	Françoise MALLEIN
Maryline SARRAZIN	Fabrice NEBBIA	Eric GUILLAUD Excusé	Marie BUISSONNET Excusée